

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2490

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Après le mot :

« dans »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« une perspective d'une enveloppe quinquennale de 20 milliards d'euros sur la période 2023-2027. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de prévoir sur le long terme un niveau d'investissement conséquent pour l'AFITF, soit 4 milliards d'euros par an.